

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 22 avril 2022

**Extrait des délibérations
du Comité Unique de l'Établissement Public
du 22/04/2022**

Point 3 : projet d'arrêté portant application aux fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations du décret n°2013-314 du 15 avril 2013 modifié portant création d'une indemnité de sujétion géographique

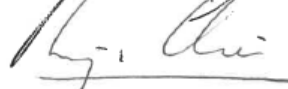
Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur des ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public, représentant le directeur général, le 22 avril 2022 à 10h30.

Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 3 de l'ordre du jour concernant le projet d'arrêté portant application aux fonctionnaires de la Caisse des dépôts et consignations du décret n°2013-314 du 15 avril 2013 modifié portant création d'une indemnité de sujétion géographique est le suivant :

Pour : 15 voix : UNSA (6) - CFDT (4) - CGT (3) - SNUP (1) - CFE-CGC (1)

Le responsable des instances sociales
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER